

# Session de janvier 2007 : budget primitif 2007

## Le Conseil général de l'Aube en 2007

### Un budget entièrement tourné vers l'action et l'avenir

Réuni en séance plénière les 22 et 23 janvier 2007, le Conseil général de l'Aube a voté son budget primitif 2007. Celui-ci se caractérise par :

- **un périmètre d'action qui s'élargit, d'année en année**
  - missions transférées par la décentralisation :  
*routes nationales, personnels de l'Équipement (DDE) et personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) des collèges*
  - missions nouvelles :  
*prestation de compensation du handicap (PCH)*
- **un rôle de « collectivité gestionnaire » qui s'affirme :**  
le Conseil général gère de nombreux dispositifs de solidarité (RMI, APA, PCH), d'où une hausse du budget de fonctionnement
- **la constance d'un taux élevé d'investissement tous azimuts pour renforcer l'attractivité du département :**  
infrastructures, développement économique, tourisme, enseignement, sport, loisirs, environnement
- **la stabilité de l'impôt et de l'endettement**
- **le maintien des crédits affectés aux programmes déjà existants**

## SOMMAIRE

- un budget conforme aux orientations budgétaires
- investissement : plus du tiers du budget)
- fiscalité locale : stabilité des impôts ménages, hausse de la TP
- actions en faveur du développement économique
- tourisme : perspectives prometteuses en 2007
- plus de solidarité envers les personnes
- actions nouvelles envers les communes
- un nouveau terrain tous temps
- des animations aux Archives départementales
- le Conseil général organise le prix départemental des métiers d'art "Jeunes"

2006 / 2007 :

un budget en légère hausse, et conforme aux orientations budgétaires

Le budget primitif 2007 du Conseil général de l'Aube s'élève à **317,8 millions d'euros (M€)** : 108,4 M€ d'**investissement (34 %)** et 209,4 M€ de **fonctionnement (66 %)**. Il est en droite ligne des orientations budgétaires, puisqu'il n'est que de 0,5 % supérieur aux estimations présentées en décembre 2006.

Le budget 2007 est **globalement en hausse de 3,5 %, par rapport au budget 2006**. Cette progression s'explique par **une forte progression des dépenses de fonctionnement (+ 11,6 %)**, compte tenu de :

1. **l'élargissement du périmètre des activités du Conseil général, dans le cadre de l'acte II de la décentralisation\***
  - prise en charge des routes nationales d'intérêt local (Rnil)
  - transfert des personnels de l'Équipement (DDE)
  - personnels techniciens, ouvriers et de service des collèges (TOS)
2. **l'augmentation (+ 12,3 M€) des dépenses d'action sociale (44 % du budget global)**
  - personnes âgées : allocation personnalisée d'autonomie (APA)
  - personnes handicapées : prestation de compensation du handicap (PCH), maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

### **(\*) Missions nouvelles, nouveaux personnels... le Conseil général s'adapte**

La mise en œuvre de missions nouvelles, conjuguée à l'arrivée, au sein de l'administration départementale, de nouveaux personnels conduit le Conseil général à :

- > **adopter de nouveaux rythmes de travail,**
- > **adapter les effectifs et pourvoir les postes transférés vacants,**
- > **réorganiser une partie de ses services et de son fonctionnement** – notamment dans le domaine des routes, des infrastructures et de l'aménagement du territoire. L'objectif est triple :
  - **améliorer le service public et mieux l'organiser, au plus près des besoins** (création de 5 services locaux d'aménagement qui interviendront dans des domaines techniques pluridisciplinaires : routes, logement locatifs, transports scolaires, aménagement rural, etc.)
  - **renforcer sa vision globale des grandes infrastructures qui concernent le département** (y compris celles relevant de maîtres d'ouvrage extérieurs),
  - **faciliter et optimiser le travail.**

### **Investissement : plus du tiers du budget pour préparer l'avenir et doter le département d'équipements structurants**

L'investissement représente **34 % du budget 2007** du Conseil général de l'Aube, soit **108,4 M€**:

- **72 % en dépenses d'équipement** (études, acquisitions, travaux), dont 11,2 M€ sur les seuls parcs d'activités économiques départementaux,
- **23 % en subventions et fonds de concours versés à des tiers, majoritairement aux communes et structures intercommunales,** ainsi qu'à des établissements et organismes publics et privés.

#### **C'est ainsi que le Conseil général finance pour partie :**

l'alimentation en électricité, l'adduction d'eau, l'assainissement des eaux usées, les équipements sportifs et socio-éducatifs, les constructions scolaires, la restauration du patrimoine historique, certains travaux de voirie communale, l'entretien des rivières, l'équipement des bibliothèques, l'humanisation des maisons de retraite, le logement, l'amélioration de l'habitat, etc.

L'effort du Conseil général de l'Aube en matière d'investissement est constant.

En effet, depuis 2003, la part de l'investissement avoisine, chaque année, 38 à 40 % du budget départemental.

C'est à ce prix que le Conseil général renforce l'attractivité du département, en tous domaines.

**Fiscalité directe locale : taux au même niveau pour la 5e année consécutive, sauf pour la taxe professionnelle**

En dépit de la hausse des dépenses de fonctionnement, le Conseil général de l'Aube **fait le choix en 2007 de maintenir les taux de la fiscalité locale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages.**

Il est intéressant de noter que l'Aube fait partie des 13 conseils généraux qui ont maintenu leurs taux de fiscalité inchangés depuis 2003.

**Le taux de la taxe professionnelle augmente en 2007, afin de financer les grands investissements économiques. Ce taux (7,39 %) reste inférieur à celui de la moyenne nationale (7,81 %).**

Le Conseil général de l'Aube **recourra modérément à l'emprunt** (seulement pour financer les investissements, au-delà du seuil de 60 M€), ce qui lui permettra d'**investir encore massivement** tout en étalant la charge.

**Fiscalité directe : taux 2007 = taux 2003 (à l'exception de la TP)**

	Taux 2003	Progression	Taux 2007
Taxe d'habitation	9,07 %	0	<b>9,07 %</b>
Foncier bâti	13,01 %	0	<b>13,01 %</b>
Foncier non bâti	15,43 %	0	<b>15,43 %</b>
Taxe professionnelle	7,00 %	+ 0,39	<b>7,39 %</b>

**Produit fiscal attendu en 2007**

Sur une hypothèse de progression de 1,80 % des bases

	Bases 2007 (= bases 2006 actualisées)	Taux 2007	Produits
Taxe d'habitation	239 279 882	9,07 %	21 702 685 €
Foncier bâti	234 065 686	13,01 %	30 451 946 €
Foncier non bâti	1 093 440	15,43 %	168 718 €
Taxe professionnelle	554 553 030	7,39 %	9 981 303
TOTAL des 4 taxes			92 304 651 €
<i>arrondi</i>			<b>92 300 000 €</b>
Allocations compensatrices de l'Etat			7 620 000 €
<b>TOTAL produit fiscal</b>			<b>100 000 000 €</b>

## Comment le Conseil général entend favoriser, en 2007, le développement économique et le tourisme, et donc l'emploi

**Des investissements producteurs de richesses :** aménagement de parcs d'activités économiques départementaux, hôtel d'entreprises, hôtels de bureaux, réhabilitation de friches industrielles, construction de bâtiments industriels ...

La lecture de ces « budgets annexes » au budget principal 2007 est éloquente : hormis ceux du 2e hôtel de bureaux et du Parc logistique de l'Aube –en cours d'aménagement– **les budgets annexes se caractérisent, tous, par un important retour financier au budget principal**, traduction de la pertinence de ces opérations. Cela est particulièrement vrai pour les opérations d'immobilier d'entreprise Bomi (Torvilliers) et Mateflex (Crancey). Dans les deux cas, les loyers financent l'investissement réalisé ces dernières années par le Conseil général – sans compter les recettes fiscales, versées par ces entreprises.

### **Du prêt-à-s'installer pour les entreprises**

Afin de favoriser la création et l'implantation dans l'Aube d'entreprises nouvelles, **d'importants travaux** seront encore réalisés en 2007 **sur les parcs d'activités économiques**, pour un montant de **11,2 M€**

### **Du développement économique, y compris en zone rurale**

**Le Conseil général achèvera fin janvier, à Chavanges, l'extension d'un bâtiment industriel**, nécessaire au développement de l'entreprise Fontes de Paris. Alors qu'aucune société de crédit-bail n'a voulu s'engager dans cette opération parce qu'elle était située en zone rurale, le Conseil général a porté cet investissement (650 000 €), qui a bénéficié d'une subvention de 100 200 € de l'Andra.

### **42 M€ sur les routes, indispensables aux échanges économiques**

Nouveauté, en 2007 : depuis le transfert de l'Etat au Conseil général des routes nationales d'intérêt local (RNIL), aucun crédit ne figure plus au budget au titre de la « voirie nationale ». Les opérations prévues au contrat de plan Etat-Région sont désormais sous maîtrise d'ouvrage du Département. Et c'est le Conseil général qui perçoit maintenant les participations de l'Etat, de la Région et de la CAT.

### **En chiffres...**

- > 17,3 M€ pour la poursuite des opérations structurantes,
- > 23 M€ pour l'entretien, la modernisation du réseau, l'exploitation des routes, l'équipement et le fonctionnement des services routiers,
- > 1,7 M€ d'aides aux communes pour les traversées d'agglomération.

### **Le Conseil général, co-gestionnaire de l'aérodrome de Troyes-Barbèrey**

Depuis le 1er janvier, le Conseil général co-gère l'aérodrome de Troyes-Barbèrey avec la CAT et la chambre de commerce et d'industrie (CCITA), dans le cadre d'un syndicat mixte. Sa contribution s'est donc commuée en une cotisation au syndicat mixte, couvrant un tiers des dépenses d'investissement et d'exploitation de cet équipement.

### **Plan de soutien à la recherche : déjà 2 entreprises aidées**

Lancé en janvier 2006, le fonds départemental de soutien à la recherche et au développement (FDSRD) a permis d'octroyer une aide (pour la réalisation d'études et de travaux de

recherche, jusqu'à la conception du prototype) à 2 entreprises auboises :

- Workfly : conception de drones pour l'aviation civile,
- LDR médical : conception d'une nouvelle prothèse du rachis.

### **Soutien à la filière AOC Chaource**

Lors de sa session de printemps, le Conseil général adoptera son nouveau système d'accompagnement de la filière AOC Chaource.

### **Fonds d'intervention économique du Conseil général : appelés à évoluer ?**

Certains dispositifs d'intervention économique du Conseil général (Fdaide et Fied) pourraient être amenés à évoluer, dans le courant de l'année 2007, du fait d'un probable classement d'une partie du territoire aubois en zone AFR (Aide à finalité régionale, en remplacement de l'ex « PAT industrie »).

L'objectif étant toujours d'offrir des conditions attractives aux projets d'implantation, en partenariat avec les autres co-financeurs.

### **Vers un nouveau parc des expositions**

Géré par la CAT, le parc des expositions de Troyes (qui date des années 60) va faire l'objet de grands travaux : rénovation des halls 1, 2 et 3, démolition des halls 4 (ancienne patinoire), 5 et 6, construction d'une halle polyvalente (expositions, spectacles, épreuves sportives) de 3 200 m<sup>2</sup> (jusqu'à 3 200 places assises, 4 500 places debout).

Le Conseil général financera 20 % de cet investissement, estimé à 13,2 M€HT.

### **Tourisme : des perspectives prometteuses en 2007**

#### **Une vélovoie autour du lac d'Orient, à l'étude**

Contournement de la commune de Géraudot (afin de ne plus emprunter la RD 43), boucle par le sud, autour du lac d'Orient... pour mener à bien ces opérations, l'heure est aux études de faisabilité, à la concertation préalable, aux procédures administratives (révision des PLU, enquêtes publiques), etc.

#### **Voie verte Barberey - Saint-Oulph, le long du canal de la Haute-Seine : vers la DUP**

Retenu dans le cadre de l'aménagement touristique du canal de la Haute-Seine, ce projet a reçu l'avis favorable du commissaire enquêteur. Le Conseil général confirme l'intérêt général de l'opération et sollicite du préfet sa déclaration d'utilité publique (DUP).

#### **Une résidence hôtelière (remise en forme, bien-être, nature) à Vendevre-sur-Barse**

En bordure du golf de l'Ermitage,  
un hôtel 3 étoiles (60 chambres), 40 résidences de tourisme,  
avec balnéothérapie :

ouverture prévue au printemps 2009.

Assorti de la création de 35 emplois, ce projet, porté par le groupe A Plus santé, a déjà reçu le soutien du Conseil général qui a attribué, en septembre 2006, une aide de 200 000 € à la commune, l'achat d'un terrain qu'elle va aménager, puis vendre.

#### **Un handiclub à Géraudot**

Face à la plage,  
un établissement adapté à l'accueil de personnes handicapées  
avec 50 chambres,  
et loisirs aquatiques :  
ouverture prévue en 2008.

Fonctionnant toute l'année, cet établissement générera 50 emplois.  
L'implantation de ce projet, porté par l'Anres (association nationale pour la réalisation d'équipements sociaux) a été grandement facilitée par les réserves foncières, constituées par le Conseil général (notamment la ferme des Amberts).

### **Le Conseil général, principal acteur de la solidarité envers les personnes, notamment celles en difficulté**

#### **L'action médico-sociale : 44 % du budget global**

Les dépenses d'action sociale –dispositifs RMI, APA (allocation personnalisée d'autonomie) pour les personnes âgées, PCH (prestation de compensation du handicap) pour les personnes handicapées– augmentent fortement (+ 12,3 M€).

En 2007, elles représentent 44 % du budget global du département.

#### **Les chiffres de l'action médico-sociale**

- > 18 000 personnes accueillies
- > plus de 97 000 appels téléphoniques
- > 5 000 bénéficiaires de l'APA (2 500 à domicile, 2 500 en établissement)
- > 1 600 emplois équivalents temps plein (ETP) en établissement pour personnes âgées, dont 600 emplois ETP financés par l'APA
- > Plus de 3 500 places d'hébergement en établissement pour personnes âgées
- > 1 380 personnes âgées abonnées au service de téléassistance Aube écoute
- > 480 places en établissement pour personnes handicapées
- > Plus de 1 000 enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance au domicile de leurs parents ou en placement, dans un établissement ou en famille d'accueil
- > 11 000 examens médicaux dans le cadre des consultations infantiles de la PMI
- > 550 jeunes, bénéficiaires d'aides du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)
- > 5 280 allocations RMI payées à ce jour

*Source : Didams (direction départementale des actions médico-sociales),  
Conseil général – janvier 2007*

#### **Assistants familiaux : statut revalorisé depuis le 1er janvier 2007**

Le Conseil général a convié, le 15 janvier dernier, les 200 assistants familiaux qu'il emploie, afin de leur présenter le nouveau statut professionnel dont ils bénéficient depuis le 1er janvier 2007 : agrément, formation, rémunération, congés, indemnités diverses...

Globalement, dans l'Aube, les conditions antérieures de rémunération et de formation sont maintenues –car elles étaient déjà plus favorables que le minimum imposé désormais. Seule exception notable : la rémunération pour l'accueil d'un seul enfant a été revalorisée au 1er janvier 2007 (+ 23%) ; est concerné, environ un tiers des assistants familiaux de l'Aube.

Rappelons que les assistants familiaux rémunérés par le Conseil général, exercent cette mission essentielle : accueillir chez eux, à titre permanent, 1 à 3 enfants (exceptionnellement 4 ou 5), placés sous la responsabilité de la mission « Aide sociale à l'enfance ».

### **Favoriser l'accueil familial des personnes âgées ou handicapées et des enfants handicapés confiés à l'Aide sociale à l'enfance**

L'amélioration de l'accessibilité : c'est l'un des objectifs fixés par le schéma gérontologique départemental 2006 – 2011, pour l'accueil familial, alternative à l'hébergement en institution. Dans cette optique, le Conseil général met en place :

- > une subvention pour financer des travaux d'adaptation du logement des accueillants familiaux (accueil à domicile de personnes âgées ou handicapées) et des assistants familiaux (accueil permanent d'enfants handicapés confiés à l'Aide sociale à l'enfance)
- > un plan de formation initiale et continue en faveur des accueillants familiaux pour personnes âgées, notamment sur les questions liées à la grande dépendance. Ce plan serait assorti d'un dispositif financier permettant aux accueillants de se faire remplacer pour pouvoir participer à ces formations.

### **Améliorer la protection de l'enfance**

En droite ligne des orientations actées dans le schéma départemental de protection de l'enfance 2005-2009, le Conseil général adopte 3 documents :

- > un protocole concernant l'accueil d'urgence (modalités, places réservées dans les différents établissements)
- > un protocole de partage de l'information entre professionnels de la protection de l'enfance, dans l'intérêt de l'enfant et pour faciliter sa prise en charge.
- > une convention avec l'Assage pour l'accueil, dans l'Aube, des femmes enceintes et des parents isolés avec un enfant âgé de moins de 3 ans.

### **Rendre accessibles les transports publics de voyageurs aux personnes handicapées**

Responsable des transports réguliers et des transports scolaires, le Conseil général doit élaborer un schéma directeur d'accessibilité, l'objectif étant que les transports collectifs soient accessibles aux personnes handicapées d'ici le 12 février 2015.

Méthode de travail, concertation, calendrier, programmation des investissements... le Conseil général adoptera procédure et moyens lors d'une prochaine session.

### **Faciliter l'accès des enfants et adolescents aux centres de vacances et de loisirs**

Le Conseil général revalorise l'aide financière accordée aux organisateurs de centres de vacances et de centres de loisirs sans hébergement (CLSH). Cette aide permet d'alléger le prix de séjour réclamé aux familles.

- centres de vacances : 1,20 €par journée / enfant + 14 %
- CLSH avec repas : 0,60 €par journée / enfant + 9 %
- CLSH sans repas : 0,30 €par journée / enfant + 20 %

### **Le Conseil général, principal acteur de la solidarité envers les communes, ses partenaires privilégiés**

#### **Aider les communes défavorisées et dont le réseau routier est long**

Annoncée lors des orientations budgétaires, une aide nouvelle à l'entretien de la voirie communale sera versée en 2007, financée sur l'enveloppe « communes à faible potentiel fiscal ou ayant des charges particulières » du FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle).

Elle bénéficiera aux communes :

- supportant une charge double de la charge moyenne (soit plus de 30 mètres par habitant)
- et

- dont le potentiel fiscal est inférieur au double du potentiel moyen (PF / hab. < 1 000).

### **Santé publique : développer l'équipement des communes en défibrillateurs cardiaques automatiques**

Annoncée lors de la cérémonie des vœux aux maires (12 janvier 2007), cette aide nouvelle, également financée sur le FDPTP, devrait permettre à toutes les communes qui le souhaitent de s'équiper en défibrillateurs automatiques.

Simple d'usage et accessibles au public, ces équipements améliorent les chances de survie, sans séquelles, des victimes de fibrillation cardiaque (pathologie responsable de la majorité des 50 000 décès par mort subite, chaque année, en France, en milieu extra hospitalier).

Le Conseil général prendrait en charge 50 % du prix HT de l'appareil (1 500 €).

### **Bientôt, une nouvelle patinoire à Troyes**

Le Conseil général subventionnera à hauteur de 20 % la construction, par la CAT, à proximité du complexe cinématographique de Troyes, d'une nouvelle patinoire : piste de glace de 1 400 m<sup>2</sup>, gradins mobiles (300 places), etc.

### **Un terrain tous temps dédié à la formation au stade de l'Aube**

Le Conseil général, la CAT et l'Estac vont réaliser conjointement, au stade de l'Aube, un terrain tous temps, spécifiquement dédié à l'entraînement des jeunes footballeurs du centre de formation du club phare de football aubois.

Coût : 800 000 €HT.

Financement : Conseil général et CAT (40 % chacun), SASP Estac (20 %).

### **Des animations pour favoriser l'accès aux archives départementales**

Les Archives départementales, service du Conseil général, disposeront d'un budget supplémentaire de 109 000 € afin de développer, en 2007, un programme d'actions culturelles : ateliers pédagogiques, expositions, enrichissement du site Internet par la diffusion de nouveaux ensembles documentaires et la création d'un jeu, poursuite de l'inventaire des armoiries. Certaines de ces actions bénéficieront du concours financier de l'Etat et /ou de la Région.

### **Prix Sema Jeune : c'est le Conseil général qui l'organisera**

Responsable de l'organisation du prix départemental des métiers d'art, catégorie « Professionnels », le Conseil général organisera désormais aussi le prix des métiers d'art, catégorie « Jeunes », en partenariat avec l'Inspection académique.

Ce prix récompense les jeunes talents : élèves de lycées professionnels, écoles techniques, jeunes en alternance, étudiants des écoles d'art.